

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le sixième (6^e) jour du mois de mai 2024 à 18 h 30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 33 et prend fin à 18 h 34.

Rés # 24-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en reportant les points suivants à la séance de juin 2024 :

- 3.2 Visites de prévention risques faibles : proposition à la MRC.
- 7.2 Contrat de plantation et entretien des fleurs.

Rés # 24-05-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 24-05-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- C2409608 à C2409632, L2400016 à L2400026 et P2400158 à P2400215	316 412,74 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	49 906,34 \$
- Frais de déplacement	537,60 \$
TOTAL	366 856,68 \$

Rés # 24-05-04

**ADOPTION DU CALENDRIER DES VACANCES DES EMPLOYÉS
POUR L'ANNÉE 2024**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le calendrier des vacances des employés pour l'année 2024, soit :

- Madame Sylvie Foster
 - du 02 juillet au 08 juillet 2024 (1 semaine)
 - du 22 juillet au 09 août 2024 (3 semaines)
 - du 03 septembre au 09 septembre 2024 (1 semaine)

- Monsieur Gérald Bouchard
 - du 14 avril au 20 avril 2024 (1 semaine)
 - du 23 juin au 29 juin 2024 (1 semaine)
 - du 11 août au 24 août 2024 (2 semaines)
 - du 15 septembre au 21 septembre 2024 (1 semaine)

- Madame Christine Dufour
 - du 06 mai au 10 mai 2024 (1 semaine)
 - du 08 juillet au 19 juillet 2024 (2 semaines)
 - du 21 octobre au 25 octobre 2024 (1 semaine)
 - 5 jours mobiles (1 semaine)

- Madame Josyanne Gauthier
 - du 03 mars au 09 mars 2024 (1 semaine)
 - du 13 octobre au 19 octobre 2024 (1 semaine)

- Monsieur Stéphane Dufour
 - du 28 juillet au 03 août 2024 (1 semaine)
 - du 13 octobre au 20 octobre 2024 (1 semaine)

- Monsieur Gérard Maltais
 - du 14 juillet au 28 juillet 2024 (2 semaines)
 - du 11 août au 25 août 2024 (2 semaines)
 - du 06 octobre au 13 octobre 2024 (1 semaine)

- Monsieur Martin Tremblay
 - du 16 juin au 22 juin 2024 (1 semaine)
 - du 25 août au 07 septembre 2024 (2 semaine)
 - 5 jours mobiles (1 semaine)

- Monsieur Jean-François Belley
 - du 07 juillet au 13 juillet 2024 (1 semaine)
 - du 04 août au 10 août 2024 (1 semaine)

Rés # 24-05-05

**FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL RELATIF À L'ÉTUDE
DE REGROUPEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-
SAINTE-CATHERINE ET LES TNO DE SAGARD ET D'UNE
PARTIE DU MONT-ÉLIE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la formation d'un « comité de travail » relatif à l'étude de regroupement entre notre Municipalité, celle de Baie-Sainte-Catherine et le TNO de Sagard/Lac Deschênes, ainsi qu'une annexion d'une partie du TNO du Mont-Élie. Celui-ci sera formé des personnes suivantes :

- Monsieur le maire Sylvain Tremblay;
- Madame la directrice générale Sylvie Foster;
- Monsieur le conseiller Michel Kowalew;
- Monsieur le conseiller Claude Poulin.

Rés # 24-05-06 MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'afin de se conformer à l'application de la Charte de la Langue française, notre Municipalité fera mention, auprès du ministère de la Langue française que notre organisme se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements.

Rés # 24-05-07 POLITIQUE RELATIVE À LA PUBLICATION DES « AVIS DE DÉCÈS »

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la « *Politique sur la publication des avis de décès* », déposée par madame Sylvie Foster, directrice générale.

Rés # 24-05-08 PAIEMENT FACTURE SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de notre contribution pour les services de la Sûreté du Québec au montant total de 114 220 \$ payable en deux (2) versements égaux les 30 juin et 31 octobre 2024.

Rés # 24-05-09 VENTE DÉCHIQUETEUSE À BOIS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente, par soumissions publiques, d'une déchiqueteuse avec un prix de départ de 1 000 \$, dont la description est la suivante :

Marque	:	Wallenstein
Modèle	:	BXMT3213
Numéro de série	:	2 ^E 9US11161HS040487
Diamètre	:	3 pouces maximum
Date d'achat	:	12 août 2017.

Rés # 24-05-10 PRIX REÇUS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à des demandes de prix pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2024 auprès des entreprises suivantes :

- Fernand Harvey & fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Aurel Harvey & fils inc.
- Morneau & Tremblay inc. ;
- Béton Dallaire Entrepreneur inc. ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacun des matériaux granulaires lorsque nous en aurons besoin.

Cette résolution ne s'applique pas lors de procédures d'appel d'offres.

PRIX REÇUS
MATÉRIAUX GRANULAIRES pour 2024

MATÉRIEL	Morneau Tremblay	Aurel Harvey	Pascal Lavoie	Fernand Harvey	Jocelyn Harvey
Pierre nette brune 4 à 6 pouces	25,50\$/t.m.	12,50\$/t.m.	20,60\$/t.m.	14,50\$/t.m.	25,00\$/t.m.
Pierre brute 6 à 8 pouces	25,50\$/t.m.	12,50\$/t.m.	20,60\$/t.m.	14,50\$/t.m.	30,00\$/t.m.
Sable à compaction	5,50\$/t.m.	7,00\$/t.m.	5,00\$/t.m.	5,50\$/t.m.	12,00\$/t.m.
Poussière de pierre bleue	19,50\$/t.m.	30,00\$/t.m.	19,00\$/t.m.	27,50\$/t.m.	19,50\$/t.m.
Gravier 0 3/4	14,25\$/t.m.	12,00\$/t.m.	14,75\$/t.m.	19,50\$/t.m.	16,50\$/t.m.
Terre noire tamisée	31,00\$/t.m.	45,00\$/m.c.	28,00\$/m.c.	27,50\$/m.c.	60,00\$/t.m.

**Rés # 24-05-11 CHEMIN DE LA MER – MANDAT À « SERVICE ARBORÉAL YB »
POUR EFFECTUER LA COUPE D'ARBRES DANS LE SECTEUR
TOUCHÉ**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'entreprise « Service Arboréal YB » aux fins d'effectuer la coupe d'arbres dans la section du « chemin de la Mer » touchée par les pluies diluviennes des 18 et 19 août 2023, le tout selon l'offre déposée le 6 mai courant, soit 2 899 \$.

**Rés # 24-05-12 CHEMIN DE LA MER – MANDAT À GÉO-CIVIL INC. POUR
EFFECTUER UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU SECTEUR
TOUCHÉ**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'entreprise « Géo-Civil inc. » aux fins d'effectuer un relevé topographique de la section du chemin de la Mer touchée par les pluies diluviennes des 18 et 19 août 2023, le tout selon l'offre déposée le 3 mai courant, soit 1 600 \$ (plus taxes).

Rés # 24-05-13 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR EFFECTUER LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES AU CHEMIN DE LA MER

CONSIDÉRANT que des pluies abondantes et des vents violents sont survenus les 18 et 19 août 2023 dans la Municipalité de Saint-Siméon ;

CONSIDÉRANT que ces événements ont causé des dommages à des infrastructures municipales, principalement au chemin de la Mer, menant au « Parc municipal de Baie-des-Rochers », à la « Réserve de biodiversité de la Côte-de-Charlevoix » et au « Parc marin Saguenay-Saint-Laurent » ;

CONSIDÉRANT que notre municipalité devra engager des dépenses non récurrentes pour diverses mesures préventives, d'intervention et de rétablissement relativement à la sécurité de ses citoyens empruntant ledit chemin ;

CONSIDÉRANT que ces événements d'origine naturelle constituent des sinistres réels ou imminents, selon le cas ;

CONSIDÉRANT que le maire de la Municipalité de Saint-Siméon, monsieur Sylvain Tremblay, a déclaré, dans la journée du 21 août 2023, notre municipalité « zone sinistrée » ;

CONSIDÉRANT qu'une évacuation de personnes touchées s'en est suivie ;

CONSIDÉRANT que les dommages causés à nos infrastructures routières ont détruit une partie du « chemin de la Mer » et grandement affecté le milieu environnemental ;

CONSIDÉRANT que ce secteur est dans la programmation du gouvernement du Québec en vue d'être décrété comme étant le « Parc national de la Côte-de-Charlevoix » ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et des Changements climatiques du Canada une aide financière dans le cadre du programme « Fonds pour dommage à l'environnement », relativement aux pluies abondantes et aux vents violents survenus les 18 et 19 août 2023, dans la municipalité de Saint-Siméon.

Que la Municipalité s'engage à payer la partie non subventionnée.

Que madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs au susdit dossier.

c.c. Madame Caroline Desbiens, Députée de Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix.

Rés # 24-05-14 NOUVEAU TARIF SUR LA BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE DE « NIVEAU 2 »

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fixer le tarif pour la recharge de notre borne électrique de « niveau 2 », passant de 1 \$ à 2 \$ par heure, facturé à la minute, et ce, à partir du 1^{er} juin prochain.

Rés # 24-05-15 OFFRE DE RACHAT DE BORNE DE RECHARGE À COURANT CONTINU (BRCC)

ATTENDU QUE les municipalités ont été les premiers partenaires pour le développement du Circuit électrique ;

ATTENDU QU' Hydro-Québec se prépare à installer 7000 nouvelles bornes recharges d'ici 2030 ;

ATTENDU QU' Hydro-Québec est en pourparlers pour céder la gestion du Circuit électrique au secteur privé ;

ATTENDU QU' il serait plus avantageux de laisser ladite gestion aux municipalités et villes concernées, leur apportant ainsi des revenus supplémentaires ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de recommander à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) de demander à Hydro-Québec qu'advenant le cas où ladite société désirait se départir des bornes de recharge à courant continu (BRCC), celles-ci soient offertes en priorité aux municipalités concernées.

Rés # 24-05-16 EMBAUCHE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS

Étant donné que le programme « Chantiers Charlevoix-Est » ne reviendra pas en 2024, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder, au besoin, à l'embauche d'employés occasionnels.

Rés # 24-05-17 APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE DES RUES TREMBLAY ET DU QUAI

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres public relativement à des travaux de drainage et d'égouts pluviaux sur les rues Tremblay et du Quai. Le contrat sera accordé conditionnellement à l'octroi d'une aide financière via le programme « PAVL » du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Rés # 24-05-18 ALLOCATION DE DÉPENSES À L'EMPLOYÉ # 47

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer une allocation de 16 \$ par jour à l'employé # 47, relativement à l'utilisation de son véhicule personnel et de ses outils. La Municipalité ne se tiendra pas responsable de tout bris ou perte et n'assumera aucun remboursement ou remplacement dudit véhicule ni de de l'outillage.

Rés # 24-05-19 CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE 18 COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions, relativement à l'installation des compteurs d'eau, soit des entreprises suivantes :

- Plomberie Ferray inc.
- Plomberie RJ Léveillée inc.
- Plomberie et chauffage CTL ;

ATTENDU QUE l'entreprise " Plomberie Ferray inc. " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat relatif à l'installation de 18 compteurs d'eau dans des résidences privées à l'entreprise " Plomberie Ferray inc. ", selon leur proposition déposée le 19 avril 2024, au prix unitaire de 283,56 \$, plus taxes, et un tarif horaire de 97,50 \$ pour des travaux excédentaires, le cas échéant.

**Rés # 24-05-20 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO N° 5 –
CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT D'ACCUEIL DE LA
HALTE DES BOULEAUX**

ATTENDU QUE la firme *PointCo inc.* nous a soumis, le 20 avril 2024, le décompte progressif N° 5, relativement aux travaux de construction d'un nouveau bâtiment d'accueil de la Halte des Bouleaux, au montant de 43 063,15 \$, avant taxes;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la « Fédération québécoise des Municipalités (FQM) », reçue le 29 avril 2024, au paiement à l'entreprise *PointCo inc.* au montant de 43 709,77 \$, taxes incluses, représentant le « décompte numéro 5 ».

**Rés # 24-05-21 AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LE FUTUR BÂTIMENT
D'ACCUEIL AU PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE le 14 juin 2023 la Municipalité de Saint-Siméon et la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est ont signé une convention de partenariat dans laquelle la Caisse s'engageait à verser une somme de cinquante mille dollars (50 000 \$) pour l'aménagement du quai et des services sanitaires au Parc municipal de Baie-des-Rochers ;

ATTENDU QUE les travaux de construction d'un bâtiment abritant des services sanitaires sont en suspend ;

PAR
CONSÉQUENT,

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est de transférer les fonds accordés pour ces travaux, soit 50 000 \$ dans le projet de construction en cours d'un pavillon d'accueil à la Halte des Bouleaux.

Que, par le fait même, la Municipalité demande une aide financière additionnelle pour aménager des équipements autant pour la clientèle à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.

Que madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs au susdit dossier.

Rés # 24-05-22 EMBAUCHE DES MONITEURS DU CAMP DE JOUR

Suite aux entrevues réalisées par la coordonnatrice en loisirs, accompagnée d'un élu, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation d'embaucher les moniteurs (trices) suivante (s) pour le camp de jour 2024, soit : mesdames Marjolaine Grenon, Mia Fortin Poitras et Laurie Tremblay ainsi que monsieur Benjamin Lajeunesse.

Rés # 24-05-23 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

ATTENDU QUE la toiture de la bibliothèque municipale est en très piteux état et nécessite son remplacement, selon notre assureur ;

ATTENDU QUE notre bibliothèque est membre du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière en vue de procéder à la réparation de la toiture de la bibliothèque municipale, incluant les services professionnels ;
- la Municipalité a pris connaissance du « Guide du PRIMA » et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures subventionnées ;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Que madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs au susdit dossier.

Rés # 24-05-24 DÉMISSION DE LA BIBLIOTHÉCAIRE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de madame Sonia Asselin au poste de bibliothécaire. Une lettre de remerciements lui sera expédiée.

Rés # 24-05-25 EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE madame Sonia Asselin a remis sa démission au poste de *responsable de la bibliothèque* à la séance du conseil tenue le 6 mai dernier ;

ATTENDU QUE madame Claude Caron est bénévole sur le comité de la bibliothèque depuis déjà quelques années;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Claude Caron au poste de *responsable de la bibliothèque* municipale de Saint-Siméon.

Qu'une lettre de remerciements soit envoyée à madame Sonia Asselin.

c.c. CRSBPCNCA.

Rés # 24-05-26 ACCORD DE SUBVENTION AVEC LE MINISTRE DU PATIMOINE CANADIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a présenté une demande d'aide financière au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme le « Canada en Fête », pour la tenue des festivités de la Saint-Jean-Baptiste et de la Fête du Canada ;

CONSIDÉRANT que le 12 mars 2024, Patrimoine canadien a confirmé à la Municipalité de Saint-Siméon le versement d'une subvention de 1 560 \$;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier de cette aide financière, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite signer un accord de subvention avec le gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec peuvent contracter et signer des ententes avec des tiers ou avec d'autres gouvernements du Canada ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles veulent signer ce type d'ententes ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.11 de la LMCE, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux ou avec un organisme public fédéral ;

CONSIDÉRANT que pour conclure une telle entente, un organisme municipal doit obtenir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation, si l'entente ne cadre pas dans les décrets d'exclusion existants ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord ;

CONSIDÉRANT que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice des pouvoirs du conseil municipal relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et n'a pas pour effet de limiter ou des restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et les référendums municipaux et à la participation publique ;

PAR

CONSÉQUENT, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise l'agente de développement, madame Josyane Gauthier, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon l'accord de subvention à intervenir avec le ministre du Patrimoine canadien concernant le versement d'une subvention de 1 560 \$, dans le cadre du programme *Le Canada en Fête*, pour la tenue de festivités de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada.

Rés # 24-05-27 DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE EN LOISIRS ET CONCIERGERIE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de madame Jessie Aupin au poste de coordonnatrice en loisirs et conciergerie. Une lettre de remerciements lui sera expédiée.

Rés # 24-05-28 OFFRE D'EMPLOI DE COORDONNATEUR (TRICE) EN LOISIRS

Suite à la démission de madame Jessie Aupin au poste de coordonnatrice en loisirs et en conciergerie, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel de candidatures pour combler le poste en loisirs. La date limite pour la réception des candidatures est fixée au plus tard au jeudi 16 mai 2024 à 12h.

Rés # 24-05-29 PLANTATION D'UN POTEAU POUR ALIMENTATION ÉLECTRIQUE SUR LE LOT 5 729 174

Suite à une demande de madame Karine Guérin-Desbiens et de monsieur Élie Guérin-Desbiens, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Hydro-Québec à procéder à la plantation d'un poteau sur le terrain municipal portant le numéro de lot 5 729 174, permettant de desservir lesdits propriétaires du 11 chemin de la Mer en électricité.

Rés # 24-05-30 PRIX DU BÉNÉVOLAT EN LOISIR ET EN SPORT « DOLLARD MORIN »

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de monsieur Jean-Marc Gaudreault dans le cadre du « Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin » dans la catégorie « Volet régional ».

Rés # 24-05-31 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	RISQ, tournoi de golf	25,00 \$
-	Centre de prévention suicide de Charlevoix	50,00 \$
-	Le Charlevoisien, entente corporative	3 500,00 \$
-	Au Cœur des Arts	1 000,00 \$
-	Le Créatif	250,00 \$
-	SACC, renouvellement adhésion	25,00 \$

CORRESPONDANCE :

- **AIDONS-LAIT, ESPACE FAMILLE, LA MAISON DE LA FAMILLE DE CHARLEVOIX ET CENT'HOMMES CHARLEVOIX**
Conférence avec « Nouveaux pères » le 11 mai 2024.
- **DUVETNOR LES ÎLES**
Abandon du projet de desserte au quai de Saint-Siméon.
- **CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI CHARLEVOIX / CÔTE-DE-BEAUPRÉ**
Le projet de « Chantiers urbains de Charlevoix-Est » ne sera pas de retour en 2024.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**
Travaux sur la route 138, entre la rue Poliquin et la rue Morin.
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
 - o Deuxième édition de la fête du Solstice (SANA).
 - o L'entente intermunicipale « SUMI » est en vigueur depuis le 4 avril 2024.
- **SOPHIE DESBIENS ET FÉLIX TREMBLAY**
Demande d'installation d'une haie de cèdre entre leur terrain et le terrain de volley-ball.
- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**
Mise en place du Bureau de projets en érosion et submersion côtières.
- **MADAME VÉRONIQUE SAVARD**
Demande mise en place d'une traverse piétonnière entre le 435 rue Saint-Laurent et la rue des Commissaires.
- **OFFRES DE SERVICES**
 - o Madame Marie Claude Cadieux (horticulture).
 - o Monsieur Andriamanotrana Nambinintsoa Rene (commis de production ou commis d'entrepôt).

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 24 et prend fin à 19 h 36.

Rés # 24-05-32 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 36.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale